



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Oc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan Lespoux

Montpellier le 08 juillet 2018

Maître de conférences en occitan

Président de la FELCO

Objet : place des langues régionales dans l'enseignement public.

Madame la députée, Monsieur le député,

Au nom de la FELCO, fédération des enseignants de langue et culture d'oc, je remercie tous ceux d'entre vous qui soutiennent notre action en faveur de l'enseignement de l'occitan à l'école publique, que ce soit par des questions écrites – dont nous rendons compte sur notre site (<http://www.felco-creo.org/category/l-occitan-e-la-vida-publica/deputats-e-senators/>) – ou par des courriers à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale dont vous nous faites régulièrement part.

La FELCO était présente le 20 juin dernier dans le cadre d'une délégation de la FLAREP (dont nous sommes membre fondateur) qui a été reçue par l'intergroupe langues régionales. Nous avons été heureux de constater que bon nombre de députés de cet intergroupe étaient présents ou représentés lors de cette réunion qui a été l'occasion, pour la FELCO, de rappeler ses préoccupations dominantes, exposées dans le document en ligne sur notre site : <http://www.felco-creo.org/15-06-18-reunion-20-06-18-flarep-groupe-langues-regionales-assemblee-nationale-document-felco/>.

Au niveau général, dépassant le seul cadre de l'enseignement, nous regrettons que dans le débat constitutionnel actuel, ne soit pas envisagée une réécriture du passage de l'article 2 traitant de la langue française, afin de supprimer la contradiction entre sa rédaction actuelle et l'article 75-1, le seul qui fasse une place largement symbolique aux langues de France.

Pour ce qui concerne plus précisément l'Education Nationale, au moment où nous vous écrivons ce courrier, les problèmes demeurent :

- le nombre de postes au CAPES d'occitan (4 pour 32 départements) est très insuffisant compte-tenu notamment des départs à la retraite

- rien n'est encore annoncé pour l'agrégation 2019 en occitan, alors que le seul poste mis au concours pour la (1^{ère}) session en 2018 avait été perçu comme un camouflet pour les nombreux candidats, la plupart professeurs certifiés d'occitan qui attendaient depuis 20 ans la création de ce concours.

- nous ne sommes pas rassurés quant à la place des langues régionales dans le cadre de la réforme du lycée et du bac

- le développement de l'enseignement de l'occitan, prévu par la Loi d'Orientation 2013, n'est pas à la hauteur des besoins, notamment en ce qui concerne l'enseignement

bilingue public à parité horaire, la continuité des enseignements est loin d'être assurée entre le premier et le second degré et les dispositifs d'encadrement, de formation initiale et continue des maîtres s'avèrent largement insuffisants.

- l'inégalité entre territoires de l'espace d'oc demeure abyssale : les académies du nord (Limoges, Clermont, Grenoble) demeurent sinistrées avec un taux d'encadrement dérisoire

Par conséquent, Madame, Monsieur le député, nous comptons sur vous pour appuyer notre demande de développement de l'enseignement public de l'occitan, notamment par

- la mise au concours 2019 d'un nombre suffisant de postes aux concours du CAPES et de l'agrégation. Pour ce dernier concours, comme nous avons eu l'occasion de le dire au Ministère, c'est de 4 à 5 postes annuels que nous aurions besoin pour donner enfin des perspectives de carrière à des candidats qui sont déjà, dans leur quasi-totalité, des professeurs certifiés d'occitan-langue d'oc.

- la revalorisation de la place des langues régionales dans le second degré, notamment dans le cadre de la réforme des lycées et du baccalauréat.

- le développement, dans toutes les académies, de l'enseignement bilingue public par l'incitation à l'ouverture de nouveaux sites et par un plan de formation ambitieux de maîtres compétents.

Dans l'attente de vos interventions, dont nous souhaitons que vous nous en fassiez part, de préférence par courrier électronique, afin d'en faciliter la transmission à nos adhérents, nous vous prions d'agréer, madame, monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO,
Marie-Jeanne Verny, professeure des Universités, cosecrétaire